

PROJET DE LOI 2023 : LA RÉFORME DES RETRAITES

QUEL IMPACT POUR LES MARINS ?



Les éléments présentés ci-dessous se basent sur le texte du PRFSS (projet de loi rectificatif sur la sécurité sociale) 2023, présenté au Conseil d'Etat et en Conseil des ministres. Ce projet de loi entre en phase parlementaire et est donc susceptible d'évoluer avant son adoption.

Systeme des pensions militaires de retraite

CE QUI NE CHANGE PAS

- **Les bornes de liquidation de la pension immédiate (PLI)** demeurent à 17 ans pour le PNO, 27 ans pour les OFF de carrière, 20 ans de service officier pour les OSC.
- **Les bornes de fin de décote carrière courte demeurent** à 19 ans et 6 mois de service pour le PNO, 29 et 6 mois de service pour les OFF et 22 ans et 6 mois de service pour les OSC. Pour mémoire la décote est neutralisée par les bonifications dès lors que le marin cumule les trimestres requis.
- **Les limites d'âge et les durées de service.**
- **Les bonifications** : la bonification du 5^e (bonification de 4T acquise tous les 5 ans dans la limite de 20T) et les bonifications liées aux sujétions opérationnelles.
- **Le mode de calcul et l'assiette de la pension** (6 derniers mois de solde).
- **Le mode de calcul et l'assiette des primes de la RAFP** (Retraite additionnelle de la fonction publique) dont le marin est bénéficiaire www.rafp.fr

CE QUI CHANGE

- **La pension à liquidation différée (PLD) recule** de 62 à 64 ans pour un départ entre 2 et 15 ans, et de 52 à 54 ans pour un départ entre 15 ans et la borne de PLI ou de limite de durée des services.
- **La dégressivité de la bonification** du 5^e après 60 ans est supprimée, ce qui permet aux marins de conserver leurs bonifications acquises au titre de la bonification du 5^e.
- **L'accélération du calendrier d'allongement de la durée des cotisations requise pour obtenir une pension à taux plein (75%), dite réforme Touraine (2014),** concerne les marins dont la PLI se situe entre l'entrée en vigueur de la réforme (sept.2023) et le 31 déc. 2032.
- **La borne de début de décote carrière longue** est reculée de 52 à 54 ans (ne concerne que les marins dont la limite d'âge est supérieure ou égale à 57 ans). Pour mémoire la décote est neutralisée par les bonifications dès lors que le marin cumule les trimestres requis.

Année de référence (année de PLI)	Trimestres requis AVANT accélération de la réforme Touraine	Trimestres requis APRÈS accélération de la réforme Touraine	Trimestres supplémentaires suite à l'accélération de la réforme Touraine
2023 (dernier T)	168	169	1
2024	169	169	0
2025	169	170	1
2026	169	171	2
2027	170	172	2
2028	170	172	2
2029	170	172	2
2030	171	172	1
2031	171	172	1
2032	171	172	1
2033	172	172	0



MON CONTRAT N'EST PAS RENOUELÉ ET JE NE POURRAI PAS ATTEINDRE MA DATE DE PLI OU DE LIMITE DES SERVICES

Je suis concerné par le recul de la PLD (de 62 à 64 ans pour un départ entre 2 et 15 ans, et de 52 à 54 ans pour un départ entre 15 ans et la borne de PLI ou de limite de durée des services). En fonction de mes durées de services et de la nature de mon emploi (privé ou public) je pourrai conserver mes bonifications. En tant que polypensionné je suis concerné par la réforme des retraites.

J'AI DÉJÀ DÉPASSÉ MA BORNE DE PLI

Je ne suis pas concerné par l'accélération de la réforme Touraine et mes trimestres requis sont inchangés après l'entrée en vigueur de la réforme (2023). Je bénéficie de la suppression de la dégressivité du 5^e si je sollicite un dépassement de la limite d'âge de mon grade (cf : encadré sur la mesure LPM). Je subirai la décote carrière longue à partir de l'âge de 54 ans si la limite d'âge de mon grade est supérieure ou égale à 57 ans et si je n'ai pas assez de bonifications pour neutraliser la décote.

MA DATE DE PLI OU DE LIMITE DES SERVICES ME PERMET D'ENVISAGER UN DÉPART DE LA MARINE AVANT 2033

Je suis concerné par l'accélération de la réforme Touraine. Je pourrai connaître sur ENSAP le nombre supplémentaire de trimestres requis (dans l'attente, cf : tableau sur l'application progressive de la réforme Touraine). Pour accéder au taux plein, je peux poursuivre ma carrière et acquérir des bonifications (embarquement, départ étranger ou OM, OPEX, ...). Je peux également demander à bénéficier d'une dérogation pour servir au-delà de la limite d'âge (cf : encadré sur la mesure LPM).

MA DATE DE PLI OU DE LIMITE DES SERVICES EST POSTÉRIEURE À 2033

Je ne suis pas concerné par l'accélération de la réforme Touraine, le nombre de trimestre requis est de 172T pour accéder au taux plein. Je bénéficie de la suppression de la dégressivité du 5^e si je sollicite un dépassement de la limite d'âge de mon grade (cf : encadré sur la mesure LPM).



MESURE PROJET LPM - DÉROGATION LIMITE D'ÂGE

Sous réserve d'adoption par le parlement, le projet de LPM prévoit la possibilité de bénéficier d'une dérogation pour servir jusqu'à 3 ans au delà de la limite d'âge à la demande du marin et avec l'accord du gestionnaire.



<https://ensap.gouv.fr>